

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 15 octobre 2020

Date de la convocation
09.10.2020

Date d'affichage
09.10.2020

L'an deux mille vingt, le 15 octobre à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe,
M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Eric, M. BOUVET
Jérémy, Mme REVEL Béatrice, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-
DENARIE Karine.

Excusés :

Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie
M. SERAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. CLERENTIN Raphaël
M. POLONIA Alexi qui donne pouvoir à M. VUILLE Bertrand

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

- 3 NOV. 2020

COURRIER ARRIVÉ

A été nommé secrétaire de séance : CHEVRIER-DELACOSTE Lisette

Délibération n° 2020.110

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE : SCHEMA DES ESPACES
NATURELS SENSIBLES – UNITE PASTORALE LES FOGES – CONSERVATION ET AMELIORATION DES
BATIMENTS D'ALPAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de conservation et d'amélioration du
bâtiment à l'alpage Les Foges. Les travaux consisteront en la reprise du soubassement du chalet.

Le coût total de cet investissement est estimé à **15 356,00 euros hors taxes, assistance comprise.**

Monsieur le Maire rappelle que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès
du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dans le cadre du nouveau Schéma des Espaces Naturels
Sensibles. Il est précisé que les espaces pastoraux sont reconnus par le Schéma des ENS comme milieu
prioritaire à préserver et à soutenir au même titre que les rivières et les zones humides. Il est indiqué
que les taux d'aides financières sont modulables en fonction de la localisation des actions et de la
stratégie territoriale.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- **Subvention Conseil Départemental de la Haute Savoie sollicitée -60%** 9 213,60 €
- **Autofinancement restant à la charge de la Commune** 6 142,40 €

Vu l'avis de la Commission qui a débattu sur ce dossier,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'Approuver la proposition de Monsieur le Maire de réalisation de travaux sur l'unité pastorale Les Foges dont le coût total de l'opération s'élève à 15 356,00 € H.T,
- De Demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
- De S'engager à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de ces travaux,
- De S'engager à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
- De S'engager à commencer les travaux dans l'année suivant l'arrêté de subvention et à les achever dans les trois ans.
- De S'engager à conserver les surfaces remises en valeur à usage pastoral pendant 30 ans
- De Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :

[